



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE GALFINGUE

## ANNEXES SANITAIRES

### PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 27/12/2019

M. Christophe BITSCHENE, le Maire



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)



# 1. Eau potable

## 1.1. COMPETENCE

Le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environ gère l'alimentation en eau de Galfingue, et des 8 autres communes de son périmètre.

Le Syndicat assure les missions de production, de transfert d'eau potable et de distribution.

## 1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

La commune n'est concernée par aucun captage d'eau.

## 1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

## 1.4. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

Eau potable - 2017	
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	94,30 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 points
Rendement du réseau de distribution	70,70 %
Pertes en réseau	5,90 m <sup>3</sup> /km/j

## 2. Assainissement

### 2.1. COMPETENCE

Le syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller gère le réseau de Galfingue. L'entretien du réseau a été délégué à Suez.

### 2.2. RESEAUX

Les réseaux en place sont majoritairement en système unitaire ; les nouveaux quartiers sont traités en séparatif.

En 2016, le réseau communal se décompose comme suit :

- Linéaire de réseau unitaire (hors refoulement) = 35,8 ml (en diminution par rapport à 2015),
- Linéaire de réseau unitaire en refoulement = 975 ml (sans changement par rapport à 2015),
- Linéaire de réseau séparatif eaux pluviales (hors refoulement) = 6 667 ml (en diminution par rapport à 2015),
- Linéaire de réseau séparatif eaux pluviales en refoulement = 37,1 ml (sans changement par rapport à 2015).

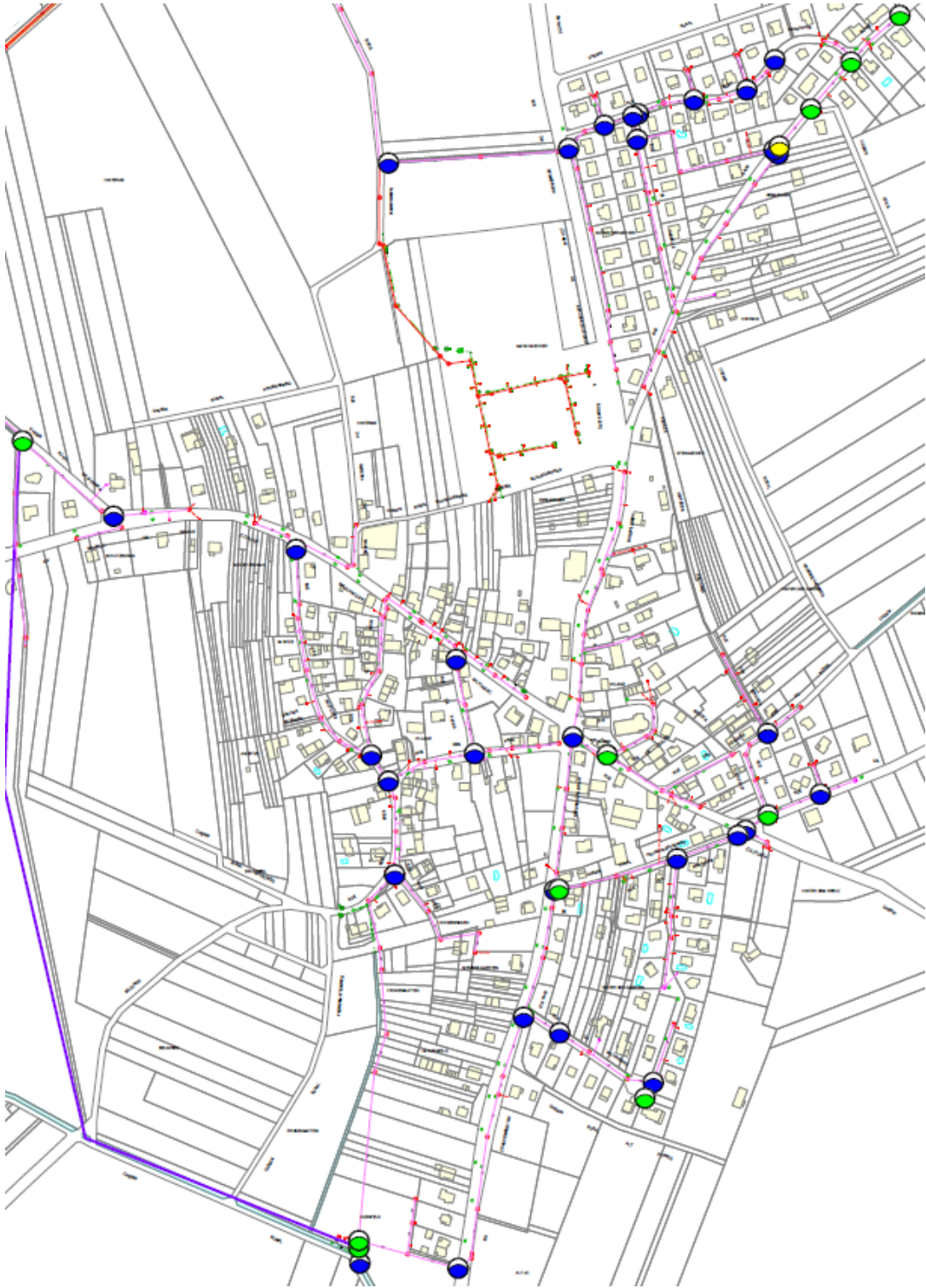
Les équipements listés ci-dessous complètent le réseau.

GALFINGUE	Avaloirs	179	180
GALFINGUE	Ouvrages de prétraitement réseau	2	2
GALFINGUE	Regards réseau	190	190
GALFINGUE	Vannes	1	1

### 2.3. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Un zonage d'assainissement a été approuvé.

2.4. SCHEMA DES RESEAUX



## 2.5. OUVRAGE D'EPURATION

Les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration de Sausheim, exploitée par le SIVOM de Mulhouse.  
Il s'agit d'un ouvrage fonctionnant avec des boues activées, traitement azote et traitement phosphore.

En plus des effluents domestiques, la station traite les eaux usées des industriels de l'agglomération mulhousienne. A ce titre, une convention de partenariat a été signée entre le SIVOM et les 6 plus importants industriels en termes de rejet. Il s'agit de Peugeot, Papeteries du Rhin, les Hôpitaux de Mulhouse, SARVAL et DMC. Tous participent financièrement à l'exploitation de la station et aux gros investissements.

### Caractéristiques de la station de Sausheim

- Mise en service en 1986. Extension de capacité en 2005.
- Gérée par la société Véolia
- Capacité : 490 000 Équivalents Habitants
- Traite chaque année environ 25 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées

Valeurs caractéristiques du fonctionnement :	
Caractéristiques constructeur	
Volume moyen journalier (m3)	83400
Débit horaire de pointe (m3/h)	6950
Contraintes réglementaires	
Capacité règlementaire (EH)	490000
Débit de référence (m3/j)	136200
Raccordements :	
Communes raccordées :	ASPACH-MICHELBAACH ( 01/08/86 - )   BURNHAUPT-LE-BAS ( 01/08/86 - )   GALFINGUE ( 01/08/86 - )   HEIMSBRUNN ( 01/08/86 - )   BRUNSTATT-DIDENHEIM ( 01/08/86 - )   SCHWEIGHOUSE-THANN ( 01/08/86 - )   MORSCHWILLER-LE-BAS ( 01/08/86 - )   ESCHENTZWILLER ( 01/08/86 - )   HABSHEIM ( 01/08/86 - )   SAUSHEIM ( 01/08/86 - )   REININGUE ( 01/08/86 - )   FLAXLANDEN ( 01/08/86 - )   ZIMMERSHEIM ( 01/08/86 - )   RIEDISHEIM ( 01/08/86 - )   RIXHEIM ( 01/08/86 - )   ASPACH-LE-BAS ( 01/08/86 - )   LUTTERBACH ( 01/08/86 - )   ZILLISHEIM ( 01/08/86 - )   ILLZACH ( 01/08/86 - )   BURNHAUPT-LE-HAUT ( 01/08/86 - )   PFASTATT ( 01/08/86 - )   MULHOUSE ( 01/08/86 - )
Industries raccordées :	CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (01/01/10 - )   CARREFOUR FRANCE (01/09/85 - )   CENTRE HOSPITALIER DE MULHOUSE (01/01/90 - )   DOLLFUS MIEG ET CIE (01/09/02 - )   EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESY MOTORS (01/01/90 - )   ENTREPOT PETROLIER DE MULHOUSE (01/01/97 - )   ETABLISSEMENTS ZUNDEL ET KOHLER (01/01/90 - )   GUSTAVE TEMPE ET FILS (01/04/83 - )   INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS FRANCE (01/10/88 - )   KEMIRA CHIMIE (01/01/90 - )   PAPETERIES DU RHIN (01/09/85 - )   PSA AUTOMOBILES SA (01/01/90 - )   SARVAL EST (01/12/88 - )   SOCIETE NOUVELLE SIPP (01/01/90 - )

Sources : Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse – Infos station

## 3. Ordures ménagères

### 3.1. COMPETENCE

Dans le cadre de ses missions de collecte sélective et de traitement des résidus urbains, le SIVOM a adopté dès 1990 un schéma de maîtrise globale des déchets qui s'articule autour de 2 axes :

- Développer la valorisation matière (récupération, recyclage, réemploi) grâce à un dispositif multi-filières de collecte sélective.
- Valoriser l'énergie potentielle générée par l'incinération des déchets tout en maîtrisant de façon très stricte les conditions de rejets dans l'atmosphère.

Pour ce faire, le SIVOM a mis en place un dispositif performant et complet de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, adapté aux objectifs réglementaires.

Un dispositif qui prend en compte la totalité des acteurs économiques (ménages et entreprises) ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants des ménages, déchets industriels banals et déchets hospitaliers).

### 3.2. COLLECTE

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine, celle des déchets recyclables se fait une fois tous les 15 jours.

Un conteneur de tri sélectif (Points d'Apport Volontaire) est situé à côté de la salle polyvalente et accepte le verre, ainsi que d'autres matériaux.

Un site de récupération de déchets verts est localisé à l'ouest du village.

Les autres déchets peuvent être déposés aux déchetteries du SIVOM.

### **3.3. TRAITEMENT DES DECHETS**

#### **3.3.1. Le centre de tri à Illzach**

Il accueille les déchets industriels banals des entreprises, des artisans et commerçants, les déchets encombrants collectés en déchetteries, ainsi que les déchets de chantiers et déchets des ménages en grande quantité.

Il est doté d'une capacité de 45 000 tonnes par an.

#### **3.3.2. Le centre de tri COVED à Aspach-Michelbach**

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou points d'apport volontaire rejoignent le centre de tri géré par la société Coved à Aspach-Michelbach.

Chaque année, 25 000 tonnes de papiers/cartons, emballages en plastique et emballages métalliques provenant de tout le sud du département arrivent dans ce centre de tri avant de repartir vers les filières de recyclage.